

l'ouest, au hameau de *Bailus* (Baelen) mentionné dans les sources écrites dès 888.

L'évaluation s'est déroulée en deux phases distinctes. De novembre 2010 à janvier 2011, l'entièreté des parcelles déjà expropriées sur le territoire de la commune de Welkenraedt a été sondée, soit au total 13 ha sur les 17 ha touchés par le projet (coord. Lambert : 264536 est/149908 nord ; parc. cad. : 1^{re} Div., Sect. C, n^{os} 11^L, 8^{D2}, 49^A, 51^B, 83^F, 84^B, 127^B, 127^D, 129, 130^B, 130^C, 131, 132^A, 133, 137, 139^A, 140^G, 144^B, 145^A, 150^B et 151^B).

Sur le territoire de la commune de Baelen, les expropriations ont été fortement retardées, et restaient d'ailleurs inachevées à la fin de l'année 2011. L'évaluation entamée début août s'est clôturée à la mi-novembre ; elle fut suivie quasi immédiatement par le décapage extensif de la zone B, menacée par le chantier d'aménagement qui avait démarré en octobre. Ainsi, sur les 29,5 ha d'extension projetée, 26,5 ha ont pu être examinés à ce jour (coord. Lambert : 265250 est/149500 nord ; parc. cad. : 1^{re} Div., Sect. A, n^{os} 441^F, 437, 436^A, 435^C, 432^{A2}, 432^T, 425^A, 427, 429, 410^A, 409, 408, 398, 409, 408, 398, 401, 402^A, 396^B, 400^B, 403^B, 404^B, 431^E, 431^F, 431^G, 362^A, 366^B, 356^B, 360^A, 366^G, 357^A et 359^A).

La méthode d'évaluation généralement appliquée était celle des tranchées agencées en quinconce sur une maille de 10 m de côté, l'orientation des sondages étant conditionnée par les nombreuses haies qui enclosent les pâturages typiques du Pays de Herve. La parcelle 432^{A2}, expropriée tardivement et devant être libérée d'urgence pour l'aménageur, a été sondée à l'aide de tranchées continues espacées de 15 m.

Au nord de l'autoroute E40, la nature des sols offrait un contexte peu favorable à une implantation anthropique. En effet, seuls les sondages ouverts aux extrémités nord-ouest et sud-est de l'emprise ont révélé un sol limoneux relativement épais et bien drainé, en raison du substrat calcaire sous-jacent. Partout ailleurs, on observe des limons argileux et argiles sableuses insuffisamment drainés sur substrat schisto-gréseux. Les très nombreux drains de types variés (tuyau en terre cuite, simple tranchée ou drain construit en pierre ou en brique) recoupés lors de l'évaluation témoignent d'ailleurs de l'incessant effort pour assécher le terrain. Cependant, l'évaluation se justifiait par la présence des failles de Diekenbusch et de Walhorn pouvant livrer des amas minéralisés ou gisements métallifères. La plupart des traces anthropiques mises au jour doivent d'ailleurs être reliées à la paléométallurgie. Ainsi, sur les parcelles 127^B et 127^D, un remblai servant à égaliser le terrain dans une zone qui devait encore porter l'empreinte d'un bras fossile du ruisseau de Baelen se composait essentiellement d'argiles polychromes, de poussières et de fragments de minerai de fer (zone A). L'analyse de quelques échantillons de scories prélevés

indique de la limonite avec un peu de goethite exprimée en petits enduits, quelques petits cristaux de sidérite complètement limonitisés et localement assez bien de micro quartz, ce qui devait en faire un minerai de fer assez silicieux (communication M. Blondieau, Service géologique de Belgique). La présence de ces matériaux témoigne de travaux d'extraction ou de prospection d'un gisement, effectués sans doute dans les environs proches. Ils pourraient ainsi provenir des déblais d'un puits de recherche que la société Vieille-Montagne a ouvert, à la fin du 19^e siècle, au lieu-dit « Hutse » (Stert), à environ 550 m au nord-est.

En outre, une tranchée ouverte à la limite orientale de la parcelle 139^A a livré un amas d'au moins 10 m² composé de scories de réduction et de culots de bas fourneau (zone B). Comme les cartes levées à partir du milieu du 19^e siècle mentionnent systématiquement un chemin conduisant au lieu de découverte de l'amas, celui-ci pourrait être « en place » et témoigner d'un artisanat pratiqué à cet endroit. Sur une carte allemande du début du 20^e siècle apparaît aussi une petite tache, signalement possible d'une implantation permanente (atelier ?).

Enfin, des fondations en pierre sèche (solins ?) sont apparues à la limite septentrionale de la parcelle 145^A (zone C). Vu les conditions météorologiques catastrophiques au moment de leur découverte, elles n'ont été dégagées que très sommairement. On distingue au moins deux fondations parallèles orientées est/ouest, larges de 0,45 à 0,50 m et espacées de 0,90 m. Elles sont reliées par un muret transversal, apparemment précédé à l'ouest par deux autres murets en retour d'équerre sur les fondations principales. L'absence de tout matériel archéologique ne permet actuellement pas de situer chronologiquement ces vestiges. Considérant qu'ils n'étaient pas directement menacés par le projet d'aménagement du zoning, et afin de ne pas oblitérer la bonne évolution du chantier en cours, le SPW et la SPI+ ont décidé de commun accord de ne pas mener l'intervention archéologique préventive envisagée. La tranchée ayant livré les fondations a été rebouchée « à l'envers » (la couche humifère plus foncée devant signaler la proximité des vestiges lors d'une éventuelle réouverture du terrain pour la fouille), recouverte d'un géotextile qui s'étend aussi sur un périmètre de sécurité alentour et enfouie sous le remblai de faible épaisseur prévu à cet endroit. Topographiée, cette zone a été reportée en tant que « réserve archéologique » dans l'inventaire des sites archéologiques.

Sur le territoire de la commune de Baelen, les sondages ouverts dans la partie méridionale de l'emprise se justifiaient par la topographie des lieux : le plateau calcaire aux sols faiblement développés offre une